

# **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SON FONCTIONNEMENT ET SES COMITÉS

# LA COMPOSITION DU CONSEIL

La loi dite de démocratisation du secteur public dispose que pour les entreprises et établissements publics, le CA est composé de trois collèges, dont un tiers élu par le personnel

ADP étant une S.A. cotée en bourse, un tiers sont élus par l'AG des actionnaires, un tiers désigné par l'Etat, un tiers par les salariés, pour un total de 18

Le code de commerce prévoit la référence à un code et ADP étant dans le SBF 120, il s'agit du code AFEP-MEDEF

Concernant les administrateurs représentant les salariés, trois sont CGT, un FO, un UNSA, un CGC

Un décret nomme le PDG sur proposition du CA, parmi ses membres

Celui-ci est assisté d'un Directeur général délégué

# LES COMITES DU CONSEIL

Les membres des trois comités sont choisis parmi les élus

Les comités obligatoires sont le Comité d'audit, le Comité des rémunérations

Le Comité stratégique est consultatif

Les comités n'ont pas de pouvoir de décision, mais de conseil et de préparation

Toutefois, le comité d'audit a désormais des fonctions renforcées tant dans le contrôle des commissaires aux comptes que dans le domaine de la gestion des risques et du contrôle interne

Les membres du Comité d'audit doivent avoir des compétences dans le domaine de l'économie, la finance, mais aussi la gestion des risques

# LE RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL

Le CA décide de la stratégie de l'entreprise et contrôle sa mise en œuvre

Le CA ne doit en aucun cas se substituer à l'exécutif de l'entreprise

Le CA donne pouvoir, (délégation), au PDG, jusqu'à un certain seuil

Les membres du CA ont tous les mêmes devoirs, responsabilités, et droits, et leur responsabilité peut être engagée, civile comme pénale

Pour une entreprise cotée, ils sont considérés comme initiés car ils ont des données économiques pouvant jouer sur le cours de l'action avant les actionnaires

Niveau droits, les membres du CA sont en droit d'avoir accès à toute information utile à l'exercice de leur mandat

A l'exception des représentants des salariés, ils perçoivent des jetons de présence pouvant aller de 1000 à 3000 euros par réunion

# LA SPÉCIFICITÉ D'ADP, ENTREPRISE PUBLIQUE COTÉE EN BOURSE

L'entreprise étant chargée de missions de service public, elle est régie par un contrat de régulation économique

Ce CRE détermine les taux de taxes et redevances garantissant à ADP d'assurer ses missions aéroportuaires et investissements

Le CRE2 se distingue par la sortie des activités les plus lucratives du périmètre de régulation, (CRE), d'IMO et des commerces

De ce fait, ADP peut dégager les bénéfices, (EBITDA, ROCE, ROC), exigés par les actionnaires

Il fixe des objectifs de productivité visant à réduire les effectifs de 2% par an pendant la durée du contrat (2011-2015)

Il constraint ADP à améliorer la satisfaction client, ce qui est contradictoire avec l'objectif de réduction des effectifs, tant dans l'exploitation que le technique

# LA RÉALITÉ DES EFFECTIFS D'ADP

Le CRE1 prévoyait la stagnation des effectifs, de 2006 à 2010, mais la direction a supprimé près de 600 emplois de 2006 à 2009

La disparition de l'escale, filialisée puis bradée à son pire concurrent, (groupe 3S), a été le moteur de ces suppressions d'emplois même si la majorité des agents ont été reclassés

En 2009, le gel de toute embauche a été décidé, produisant une réduction importante des effectifs

Depuis 2010, cette réduction s'est infléchie, grâce à l'action du syndicat et de son représentant au Conseil, puisque les effectifs ont diminué de 0,9%

Pour 2011, les prévisions sont du même ordre, de l'ordre de -1%, alors que la masse salariale augmente de l'ordre de 4% avec l'effet GVT

Cet effet GVT s'est considérablement aggravé depuis la disparition du PARDA et l'allongement des cotisations et du droit à la retraite

# EFFECTIFS MOYENS D'ADP

SOURCES BILAN SOCIAL, PROGEXA, P1 2011

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011*
8172	7709 - 463	7571 - 138	7451 - 120	7245 - 206	7029 -216	6958 - 71	6925 - 33

# QUEL AVENIR POUR ADP?

Une réduction « modérée » des effectifs est programmée pour les prochaines années à venir

Tant qu'ADP reste entreprise publique, (l'Etat détenant plus 50%), le statut du personnel peut être préservé

Ceci n'empêche pas sa modification, l'exemple des cadres le démontre

Le risque d'un « parachutage » politique à l'occasion des élections politiques de 2012 est à craindre (quelque soit le résultat des élections)

Le contexte international n'est pas favorable avec la crise...et l'Espagne et le Brésil privatisent leurs aéroports

Il faut donc tout mettre en œuvre pour résister